



L'ECHO de la CHARNIE

Le Bulletin
d'informations de
CHEMIRE-en-CHARNIE

Au Sommaire

- L'Édito p.2
- Les décisions du Conseil municipal p.3
- Informations municipales p. 8
- Les finances de la commune p.9
- Les informations administratives p.13
- Les commémorations p.15
- La vie associative p.17
- Cela s'est passé cette année p. 22
- Des informations du territoire p.25
- Infos pratiques p.27
- Le mémo pratique p.28



L'ÉDITO

Nous venons de tourner la page de l'année 2021 qui, à la suite de 2020, s'est montrée chaotique sur le plan sanitaire. Souhaitons que 2022 soit l'année de la résolution de la pandémie.

Pourtant, elle ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices et nous avons été contraints de renoncer à la traditionnelle cérémonie des vœux. Nous ne manquerons pas de nous retrouver pour un moment de convivialité dès que cela sera possible.

Ces évènements n'altèrent pas notre détermination à faire aboutir nos projets et les pages de ce bulletin détaillent tous ceux qui ont vu le jour au cours de ces 12 derniers mois.

Pour ce qui est de l'année 2022, sous réserve que nous obtenions les aides financières de l'Etat, la réalisation de l'aire de jeux et la matérialisation d'emplacements de stationnement à des fins d'amélioration de la sécurité dans la traversée du bourg verront le jour dès les premiers mois de l'année.

Notre volonté de porter à la connaissance du plus grand nombre d'entre vous l'essentiel des informations communales nous a conduits à retenir le principe de pose d'un panneau lumineux sur la façade de la mairie. Cet équipement est financé exceptionnellement en totalité par le fond de transformation numérique des collectivités.

D'autres projets en cours d'étude restent à venir. Parmi les plus importants : l'aménagement de la voirie du lotissement de la Charmille et l'accès PMR (*Personne à Mobilité Réduite*) du cimetière.

Pour notre plus grand bonheur, toutes les associations chemiréennes ont su s'adapter pour reprendre le programme de leurs animations. Nous les remercions vivement et encourageons chacun à les rejoindre.

Nous pensons donner l'information la plus complète possible dans ce bulletin. A défaut, n'hésitez pas à revenir vers nous. Toutes vos remarques et suggestions sont les bienvenues.

Dans l'attente de vous retrouver, nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, une belle année 2022.

Bien cordialement

Le Conseil municipal

**Nous vous souhaitons
une bonne et heureuse
année**

Permanence des élus

Les élus vous reçoivent les jours d'ouverture de la mairie

- Les mardis de 10h à 12h et vendredis de 16h à 18h
- Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de 10h à 12h

En cas d'urgence, appelez le 06 28 05 43 94



Les décisions du Conseil municipal

Au cours de l'année 2021, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :



Les achats, ventes et travaux

- **Remplacement du poste informatique de la mairie**

Le poste informatique de la mairie a été remplacé par les Établissements Conty de Saint Pavace pour un montant de 1 499 € HT, soit 1 798.80 € TTC.

- **Mise aux normes du tableau électrique de la Salle Chauvelier**

La mise aux normes du tableau électrique de la salle Chauvelier, nécessaire suite au rapport de vérification des installations électriques de l'Apave, a été réalisée par l'entreprise Loïc Berger pour un montant de 1 276.73 € HT, soit 1 532.08 € TTC.

- **Achat d'une tondeuse**

Une tondeuse a été achetée auprès des Établissements Mariais de Brûlon pour un montant de 1 095.83€ HT, soit 1 315 € TTC.

- **Achat d'une débroussailleuse**

Une débroussailleuse a été achetée auprès de l'Entreprise Deslandes à Mareil-en-Champagne pour un montant de 928.08 € HT, soit 1 113.70 € TTC.

- **Installation d'un défibrillateur**

Le Conseil municipal a validé l'achat d'un défibrillateur via le groupement de commandes coordonné par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de la Sarthe pour un montant de 2 417 € HT, soit 2 900.40 € TTC

Le défibrillateur a été installé sous l'auvent de la salle communale par l'entreprise Loïc Berger pour un montant de 505.26 € HT, soit 606.31 € TTC.

- **Contrat de maintenance pompe à chaleur et ventilation de la salle communale**

Le Conseil municipal renouvelle le contrat de maintenance avec la SARL Amiard Paris au même tarif que l'année passée, soit 1180 € HT, soit 1416 € TTC, comprenant l'entretien de l'ensemble des équipements, la mise en service et l'arrêt des installations pris en charge sous 24h suite à la demande, la fourniture de filtres, le contrôle, le nettoyage etc.

- **Cimetière**



Le portail du cimetière a été restauré par l'entreprise Déca de Joué en Charnie pour un montant de 1 606.04 € HT, soit 1 927.25€ TTC.

L'installation de 2 nouvelles cases de columbarium, d'une cavurne, la pose d'un puits de dispersion des cendres et l'entretien du jardin du souvenir ont été réalisés par les Établissements Mélanger de Loué pour un montant total de 1 730 € HT, soit 2 076 € TTC.

Les concessions funéraires à l'abandon et à échéance

Certaines concessions dans le cimetière sont arrivées à échéance et d'autres sont en état d'abandon.

Ces concessions peuvent faire l'objet d'une procédure de reprise. Des panneaux ont été disposés sur ces tombes depuis le mois d'octobre 2021 et la liste est affichée à l'entrée du cimetière.

Les familles concernées sont priées de bien vouloir contacter la mairie.



Les décisions du Conseil municipal

○ **Couverture du versant Ouest de la Chapelle d'Etival en Charnie**

Pour la réfection de la couverture du versant Ouest de la Chapelle d'Etival-en-Charnie, le devis de l'entreprise Toqué d'Épineu-le-Chevreuil a été retenu. Le montant est de 12 201.61€ HT, soit 14 641.93 TTC.

Ces travaux sont financés par la commune (40%), par les subventions de la DRAC (20%), du département (20%), de la région (20%).

L'assainissement

○ **Réfection du mur de soutènement à la lagune**

Le Conseil municipal a validé le devis de l'entreprise SAS SOMARÉ de Cherré-Au d'un montant de 10 649.52 € HT, soit 12 779.42 € TTC pour la réfection du mur de soutènement à la lagune, après avoir étudié deux propositions.

Le mur a été décalé par erreur, d'un mètre environ par rapport à son emplacement initial sur le terrain voisin. En accord avec son propriétaire, la partie bétonnée a été prolongée et recouverte de terre. Le Conseil municipal a validé le devis complémentaire d'un montant de 1 649.76 € HT soit 1 979.71 € TTC.

○ **Tarif assainissement**

Afin de prévoir le nettoyage et le curage de la lagune, le Conseil municipal décide d'augmenter progressivement le tarif assainissement [cf. Article pages suivantes].

L'abonnement pour chaque facture sera de 20€ à compter de septembre 2021 pour chaque logement raccordé ou susceptible d'être raccordé au réseau assainissement.

Le tarif par m³ d'eau consommé sera de 0.70 € à compter de la facturation de septembre 2022, soit pour la consommation de septembre 2021 à septembre 2022

La voirie

○ **Travaux de voirie 2021**

La voie communale VC9 de Chemiré à Joué a fait l'objet de travaux par la Communauté de Communes LBN en 2021. A cette occasion, celle-ci a proposé de faire réaliser les travaux sur la partie située en agglomération. Le coût des travaux à charge de la commune est de 1 826.80 € HT, soit 2 192.16€ TTC.

Le Conseil municipal a décidé de faire réaliser ces travaux.

○ **Installation de panneaux STOP**

Le Conseil municipal a décidé de faire installer 4 panneaux STOP dans le bourg et sur la route du Boué de la Lande.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise Traçage Service pour un montant de 1 425€ HT, soit 1 710 € TTC.

○ **Aide du Département à la voirie communale**

Une demande d'aide à la voirie communale a été déposée auprès du Département, pour les travaux en agglomération sur la Voie Communale 9 et pour l'installation de panneaux STOP.

○ **Assistance à Maîtrise d'ouvrage par ATESART**

En vue de l'aménagement sécurisé de la traversée du bourg, le Conseil municipal a décidé de retenir le devis d'ATESART (Agence des Territoires de la Sarthe) d'un montant de 816 € HT, soit 979.20 € TTC pour la prestation d'assistance (avant-projet) à Maîtrise d'Ouvrage.



Les décisions du Conseil municipal

○ **Etude par le CAUE : Regualification des espaces publics de la commune**

Le Conseil municipal a, par délibération du 18 décembre 2020, autorisé le Maire à signer une convention d'accompagnement par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour une étude portant sur la requalification des espaces publics de la commune. Le CAUE a rendu son rapport le 20 août. Il a été présenté à l'ensemble du Conseil municipal. Il s'agit d'une base de réflexion sur l'aménagement du centre bourg, du cimetière et de la zone de jeux à l'entrée du bourg.

○ **Panneaux Patrimoine**

Des panneaux présentant le patrimoine vont être installés à différents endroits de la commune, à partir d'un travail réalisé par l'association « Chemiré Patrimoine ».

L'association prendra en charge une partie des panneaux. La commune conformément aux prévisions budgétaires a accepté le devis de la SARL TESSE IMPRESSION pour un montant de 835 € HT soit 1 002 € TTC.



Le personnel communal

○ **Création du poste d'adjoint technique territorial**

Le Conseil municipal a décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial à raison de 17h30 hebdomadaire à compter du 1er août 2021.

○ **Heures complémentaires**

L'adjointe administrative a réalisé des heures complémentaires au cours de l'année 2020 qui n'ont pas pu être récupérées.

Le Conseil municipal a décidé de régler 20 heures complémentaires sur le salaire de janvier 2021.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Sarthe est intervenu pour le remplacement de la secrétaire pendant la période de ses congés annuels.

○ **Recrutement et rémunération de l'agent recenseur**

Le Conseil municipal a décidé la création d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet pour la période de janvier et février 2022.

L'agent sera rémunéré à raison de 1.15€ par feuille de logement collectée et 1.75€ par bulletin individuel collecté. Le barème s'applique pour les documents papier ou dématérialisés. Les frais de déplacement seront réglés selon le barème en vigueur.



L'agent recenseur recrutée est Madame Brigitte PANCHER



Les écoles

○ **Frais de fonctionnement des écoles publiques de Loué pour l'année 2020-2021**

Lors de la réunion relative aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Loué, la commune de Loué et les communes associées ont arrêté la participation à 915 € par élève pour 2021. Pour l'année 2020-2021, le Conseil municipal a donné son accord.

Concernant les frais de cantine et de garderie, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention pour une participation correspondant au coût de fonctionnement par élève de 224 € pour la cantine et de 21 € pour la garderie.



Les décisions du Conseil municipal



Les autres délibérations

○ **Déclaration d'intention d'aliéner**

Les déclarations d'intention d'aliéner concernant les parcelles soumises au droit de préemption urbain dans le PLU, présentées par les notaires au cours de l'année, n'ont pas reçu d'opposition du Conseil municipal.

○ **Vente des parcelles B615 et B616**

Le Conseil municipal a décidé de vendre à Monsieur Valentin CROUILLÉ et Madame Sylvaine JEFAUT, les parcelles B615 et B616 d'une superficie totale de 1ha04a42ca au prix de 2200 € l'hectare, soit un montant total de 2297.24 €.

○ **Vente d'un terrain du Lotissement de la Charmille**

Le lot n°5 du Lotissement de la Charmille a été vendu le 8 septembre 2021.

Avant cette vente et afin de répondre aux nouvelles dispositions de la loi ELAN, une étude de sol a été être réalisée par l'entreprise Ginger CEBTP pour les 2 terrains restant disponibles à la vente, pour un montant de 1 000 € HT soit 1 200 € TTC.

○ **Convention avec la Région pour le transfert de propriété de l'abribus**

La Région Pays de la Loire, propriétaire de l'abribus scolaire, a prévu de le remplacer et de transférer la propriété de cet abribus à la Commune de Chemiré-en-Charnie. Le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention pour ce transfert de propriété.

○ **Classement du chemin rural n°44 au PDIPR**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déposer une demande de classement du chemin rural n°44 au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Le Conseil municipal décide d'en faire la demande.

○ **Projet « Aire de jeux »**

Le Conseil municipal a validé le projet « Aire de jeux », et autorisé le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local).

Le projet d'un montant de 18 255.82 € HT, soit 21 906.98 € TTC. Il comprend : le terrassement, la fourniture des jeux et le contrôle des installations. Il sera réalisé selon les accords de subventions.

○ **Panneau d'affichage lumineux**

Dans le cadre de l'appel à projets pour accompagner la transformation numérique des collectivités locales, l'axe 3C permet « *le financement d'un projet de transformation numérique ayant un impact concret dans la relation à l'usager* » pouvant aller jusqu'à 100%.

Après délibération, le Conseil municipal valide le projet d'achat d'un panneau d'affichage lumineux sous réserve d'obtenir la subvention.

○ **Colis pour les aînés de la commune**

Le Conseil municipal décide de reconduire comme l'année passée la distribution de colis pour les aînés de la commune.



Les décisions du Conseil municipal

○ Devenir du site internet et adhésion à e-Collectivité

Fin 2021, l'actuel site internet de la commune ne sera plus hébergé par l'association ICP qui avait été créée en partenariat avec l'AMF72 et l'AMF53 (Association des Maires de France).

Le Syndicat mixte régional e-Collectivité, opérateur public de services numériques, propose d'accompagner les collectivités dans le domaine numérique et, entre autres, d'assurer le support et l'hébergement des sites internet.

Le Conseil municipal décide d'adhérer au Syndicat mixte e-Collectivités et approuve les statuts. Il élit Mme Anne Molard pour représenter la commune au sein du collège des communes du Syndicat mixte e-collectivités.

○ LBN Communauté

Le Conseil municipal a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes :

- Le nom officiel devient : « LBN Communauté ».
- Il accepte la modification des statuts pour la compétence : Cuisine centrale.

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport de la Chambre Régionale des comptes sur la gestion de la Communauté de Communes et a validé le pacte de gouvernance.

Les subventions accordées aux associations

Vote 2021

Animation Loisirs - 300€

Animation Loisirs (fêtes et cérémonies) - 100€

Animation Loisirs (Taxi collectif) - 360€

Génération mouvement Club des aînés Chemiré - 150€

Chemiré Patrimoine - 50€

Charnie Environnement - 50€

Charnie Rando - 50€

Société musicale de Loué Orchestre de la Vègre - 100€

Club photo des Pays de Loué - 25€

Les Ateliers de l'histoire de la Charnie - 50€

Gaule de Joué - 50€

Une subvention de 20€ par enfant habitant la commune est accordée aux établissements et associations qui en font la demande à l'occasion d'activités pédagogiques.



ETAT CIVIL

Naissances

Anthone PHILIPPE
Liam BOUET
Elio CROUILLÉ
Joy PLÉ

Félicitations aux parents

Décès

Georges GUITTET
Michel BOUTRUCHE

Toutes nos condoléances aux familles

Mariage

Marie-Thérèse BOMPART et
Pascal MOREAU

Félicitations aux mariés



Les informations municipales

L'ASSAINISSEMENT



Le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) est un service du Département. Dans le cadre de ses fonctions d'accompagnement des collectivités dans le suivi de leurs équipements d'assainissement afin d'améliorer les performances de ces équipements, il a réalisé une visite d'assistance et d'analyse de la station d'épuration de Chemiré-en-Charnie le 16 décembre 2020. Suite à ces résultats, le Conseil municipal a renforcé le mur de soutènement (voir pages précédentes).

Nous vous en présentons les résultats.

Station d'épuration de Chemiré-en-Charnie

Visite d'assistance avec analyses du 16 décembre 2020

Lors de cette visite, en période de nappes assez hautes, un prélèvement ponctuel a été effectué en sortie de station. Les concentrations de sortie sont d'excellentes qualités, et ce depuis plusieurs années. Avec des charges standards en entrée, la station respecterait la réglementation en concentration et en rendements.

La présence d'eaux parasites était visible (bon débit en sortie + arrivée très claire en entrée).

Les prétraitements sont entretenus.

Un piégeage doit être mis en place afin de limiter la prolifération des ragondins et que ces derniers ne détériorent pas de façon trop importante les berges.

La station de Chemiré en Charnie n'a jamais fait l'objet de curage, ce dernier est à prévoir. Cependant la réglementation liée à la pandémie SARS COV 2 interdisant l'épandage des boues issues de l'assainissement collectif, ne permet pas, sauf acceptation de coûts très élevés en hygiénisation des boues, ces travaux. Différentes pistes pour procéder à nouveau à ces épandages sont à l'étude.

Il conviendra cependant dans un premier temps de consolider les terrains juste en amont de l'entrée afin d'éviter des ruptures de canalisations.

Réglementairement (arrêté du 21 juillet 2015), les bilans 24 heures avec mesures de débit et prélèvement d'effluents bruts représentatifs, ne sont plus obligatoires.

Une estimation de la pollution entrante est réalisée avec néanmoins des obligations de résultats en sortie (en concentration).

Toutefois, des bilans pourront être demandés par la Police de l'Eau, l'Agence de l'Eau ou la collectivité.

Responsable technicien du SATESE

Alain Langlais



Les finances de la commune

Le Compte Administratif 2020

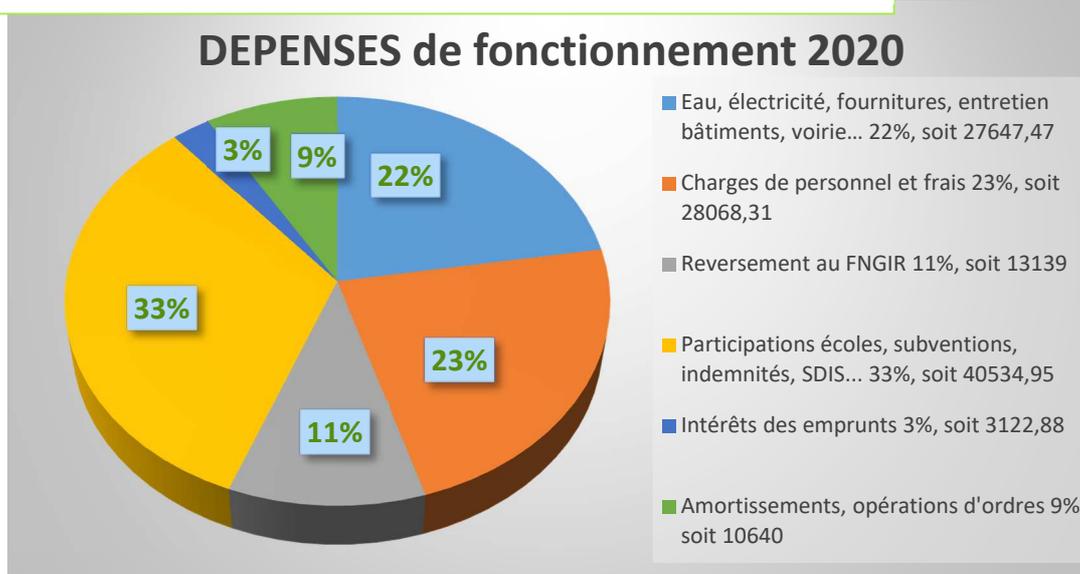
Le **Compte Administratif** a été voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 19 février 2021. Il présente les **dépenses et recettes réalisées et comptabilisées** dans les comptes de la Mairie **au cours de l'exercice 2020**. Il correspond au compte de gestion établi en parallèle par le comptable du Trésor Public.

Le fonctionnement concerne les biens et les services consommés par la Mairie pour les besoins de son activité (subvention, salaires, équipement, entretien des bâtiments, remboursement de prêt...)

	Dépenses 2020 (a)	Recettes 2020 (b)	Résultats Antérieurs (c)	Résultats 2020 (b)-(a)+(c)
Fonctionnement	123 152.61	164 399.03	86 215.79	127 462.21
Investissement	77 592.71	203 191.78	-109 454.35	16 144.72
Total	200 745.32	367 590.81	-23 238.56	143 606.93

L'investissement concerne les opérations qui modifient la valeur ou la consistance du patrimoine de la Mairie (aménagement d'un bâtiment, acquisition, matériel durable...)

Ici, le détail des dépenses de FONCTIONNEMENT de 2020



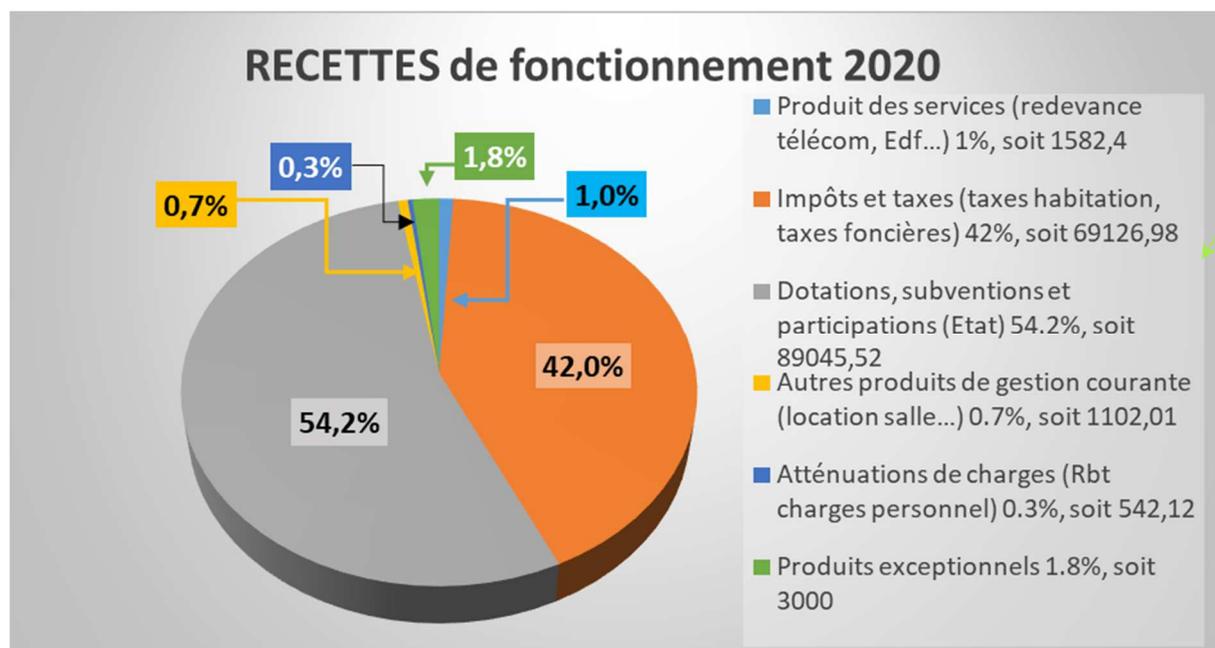
*FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (mécanisme qui assure à chaque commune la compensation des conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle de 2011).



Les finances de la commune

Le Compte Administratif 2020 (suite)

Là, le détail des recettes de FONCTIONNEMENT de 2020



Les opérations d'INVESTISSEMENT réalisées en 2020

Remboursement capital emprunts	8 925.04
Remboursement d'une partie de l'emprunt FCTVA construction salle	54 978.74
Logiciels mairie Ségilog	2 437.20
Armoires et destructeur de documents	2 769.85
Pose d'une clôture près du terrain de jeux	1 499.76
Achat d'un terrain près de la salle	710.22
Vestiaire de la salle	248.58
Sono	357.00
Travaux de la salle	5 666.32
TOTAL	77 592.71



Les finances de la commune

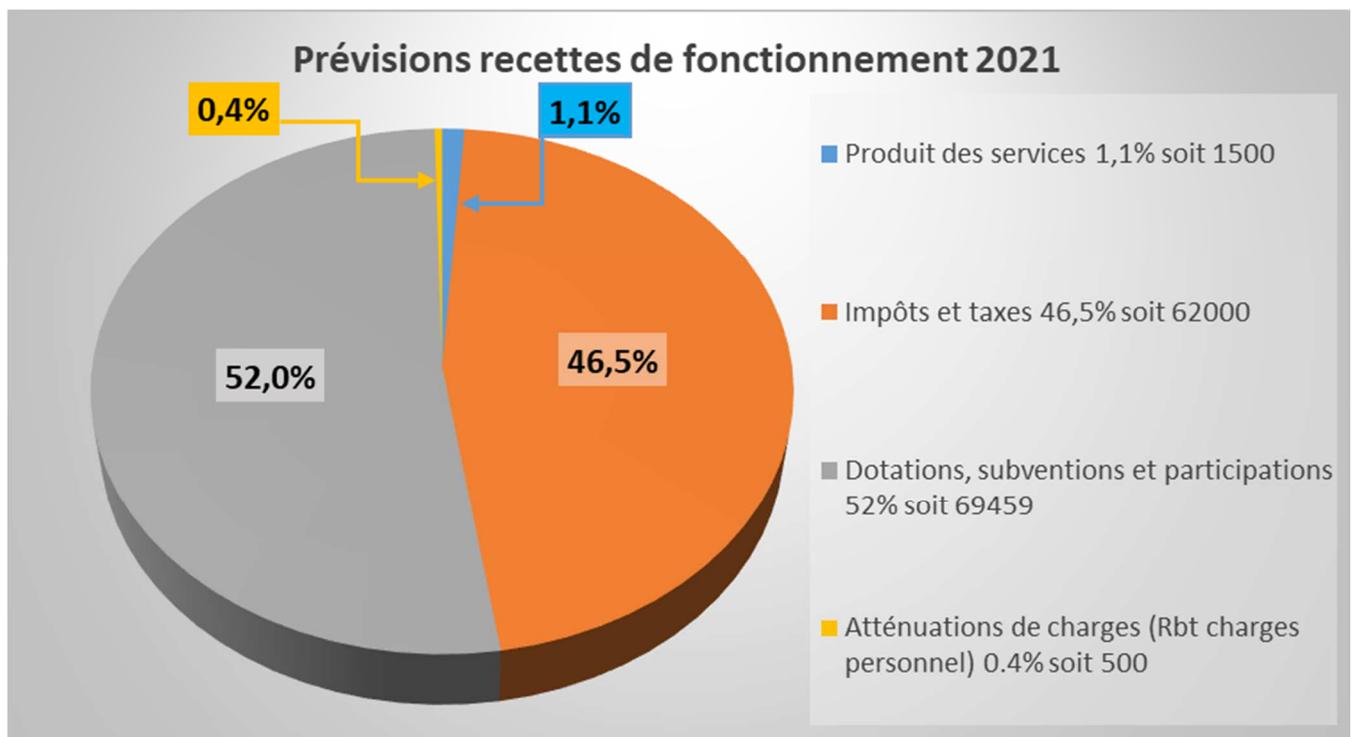
Le Budget Primitif 2021

Le Budget Primitif a été voté, par le Conseil municipal lors de la séance du 19 février 2021.

Il correspond aux prévisions et autorisations de dépenses et recettes pour l'exercice. Le Budget Primitif 2021 est voté en équilibre.

Le budget d'une commune présente les **dépenses de fonctionnement** qui correspondent à l'activité des services : l'entretien des bâtiments, le salaire des agents, les aides aux associations et les **dépenses d'investissement** qui viennent enrichir le patrimoine de la collectivité et améliorer la qualité de vie des habitants : construction de bâtiments, renouvellement de matériel, travaux de voirie....

	Prévisions dépenses 2021	Prévisions recettes 2021
Fonctionnement	260 921.21	260 921.21
Investissement	80 850.00	80 850.00





Les finances de la commune

Le Budget Primitif 2021 (suite)

La **taxe d'habitation** sur les résidences principales a été supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

Le **taux communal de la taxe d'habitation** a été supprimé, et pour compenser la perte de produit, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes.

- Taxe d'habitation : supprimée
- Taxe Foncière/bâti : 33.25%
- Taxe Foncière/non bâti : 23.99%

PREVISION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Certains investissements n'ont pas été réalisés en 2021. Les sommes seront reportées ou réaffectées sur le budget primitif 2022, selon les nouvelles décisions.

Les crédits votés le 19 février 2021 en prévision des investissements 2021 sont les suivants :

Remboursement emprunt (capital)	9 209.00	Matériel informatique	2 000.00
Frais étude CAUE	2 000.00	Panneaux balisage, agglomération	3 000.00
Cimetière cavurnes columbarium	2 200.00	Abri bus Place Saint Gilles	2 600.00
Action ATESART	50.00	Mâts de pavoisement	1 500.00
Terrain de jeux	6 000.00	Aménagement voirie	10 000.00
Signalétique patrimoine	1 000.00	Electricité Salle Chauvelier	3 500.00
Véhicule	6 000.00	Fin travaux nouvelle salle	2 291.00
Aménagement sanitaires	1 500.00	Couverture versant ouest Chapelle d'Étival-en-Charnie	20 000.00
Matériel outillage	4 000.00	Défibrillateur	2 000.00
Logiciels SEGILOG	2 000.00		



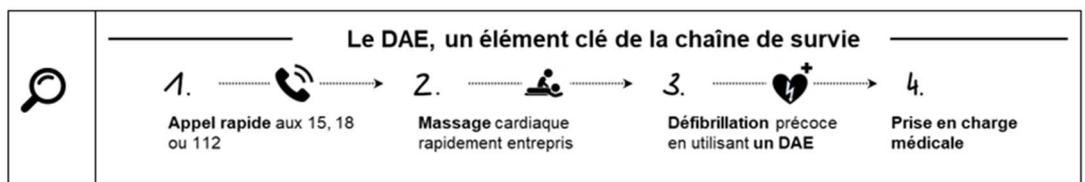
Les informations administratives

LA COMMUNE EST EQUIPEE D'UN DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE



Mur extérieur de la salle communale

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un **dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque**. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie. Il est indispensable que **toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie »** formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie.



Quel que soit le type de DAE, grâce à une assistance vocale, l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas.

Par décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des DAE par des personnes non-médecins, **toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE**, quel que soit son âge.

! A Chemiré-en-Charnie, le défibrillateur est installé sur le mur extérieur de la salle communale.

2022 EST L'ANNEE DU RECENSEMENT



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par la mairie pour vous recenser **à compter du 20 janvier 2022**.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles.

Comment ça marche ?

L'agent recenseur recruté par la mairie est Madame Brigitte Pancher. Pour répondre au questionnaire en ligne, elle dépose vos identifiants dans votre boîte aux lettres. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, elle se présentera chez vous pour la réponse 'papier'.



Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Ensuite, c'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données !

Pour en savoir plus sur le recensement, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr





Les informations administratives

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES : CE QUI A CHANGE DEPUIS LES ELECTIONS 2019



Calendrier des élections 2022

L'élection du président de la République se déroulera :

Les dimanches **10 avril** (1^{er} tour) et **24 avril** (2nd tour).

Les élections législatives se dérouleront :

Les dimanches **12 juin** (1^{er} tour) et **19 juin** (2nd tour).

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 (*suppression de la date limite d'inscription au 31 décembre de chaque année*).
- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service.public.fr/particuliers/vosdroits/service-en-ligne-et-formulaires/ISE>.
- L'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen a la possibilité de s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr).
- Votre procuration peut être demandée en ligne sur *France Connect*. Vous devez ensuite vous rendre en personne dans un commissariat, une gendarmerie, ou un consulat avec votre pièce d'identité. Vous recevrez ensuite un mail contenant le récépissé de votre demande de procuration, puis un mail confirmant la validité (ou l'invalidité) de votre procuration.

UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE EN LIGNE



Pour poursuivre la dématérialisation des démarches administratives, la demande de permis de construire peut être adressée en mairie par voie numérique.

Autrement dit, si vous envisagez des travaux, n'hésitez pas à faire le dépôt et l'instruction de votre demande en ligne. Vous créez votre compte sur le site <https://valdesarthe.geosphere.fr/guichet-unique>. La mairie de Chemiré-en-Charnie recevra votre demande. Vous pourrez ainsi suivre l'avancée de son traitement.

Les avantages de la demande en ligne :

- Un gain de temps et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit ;
- Une démarche plus économique et plus écologique : des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés ;
- Plus de transparence sur l'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction.

! Les demandes au format papier sont toujours possibles et vous n'hésitez pas à vous rendre en mairie.



La Maison de services au public de Brûlon a été labellisée Espace FRANCE SERVICES au 1er janvier 2020

Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. Contact : 1, place Albert Liébault Brûlon Tél : 02 43 95 51 78.



Les commémorations



La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 a revêtu un caractère particulier. Aux représentants de la municipalité et des Anciens combattants se sont ajoutées deux jeunes Chemiréennes : Louise et Alice. Elles étaient chargées de lire le discours de madame Geneviève Dariessecq, Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées. Une mission qu'elles ont parfaitement remplie et nous les remercions de leur participation citoyenne.

A une autre époque, il y a 150 ans, le 19 juillet 1870 précisément, l'empereur Napoléon III déclare la guerre à la Prusse dirigée par le chancelier Bismarck. Revenons sur cette guerre et les sarthois qui ont été touchés.

En juillet, à l'est, 800 000 soldats prussiens armés affrontent 250 000 soldats français.

Le 2 septembre 1870 : Napoléon III est fait prisonnier à Sedan et doit abdiquer. C'est la fin du second Empire.

Le 4 septembre : la III^{ème} République est instaurée, mais le pays est toujours en guerre !

Gambetta, ministre de la guerre, quitte Paris en montgolfière pour organiser une armée de contre-offensive : l'armée de la Loire.



- **Conlie** : A partir de novembre 1870, le camp des Bretons s'installe sous la responsabilité du général de Kératy. 60 000 hommes y transiteront dans des conditions effroyables : mal armés, sans instructeurs, dans la boue et la maladie. Le camp est surnommé « Kerfank » = le village de boue.

Gambetta se méfie de ces Bretons qu'il traite de « chouans ». 19 000 hommes parmi les plus valides vont pourtant participer à la bataille du Mans. Le camp sera pris par les Prussiens le 14 mars 1871. (Ci-contre le monument commémoratif en 1913 butte de la Jaunelière).

- **La bataille du Mans** : les 10 et 11 janvier 1871, les Prussiens attaquent l'armée de Chanzy. Une armée mal équipée qui résiste à Auvours, à Changé et à Pontlieu avant d'être défaite et de se replier vers Laval !



Les commémorations (suite)



- **Saint-Jean sur Erve** : le 15 janvier, un affrontement a lieu sur la commune mayennaise de Saint-Jean-sur Erve. 6 000 soldats français de l'armée de la Loire forment un front contre les Prussiens pour les retarder dans leur avancée vers Laval. 36 Prussiens trouvent la mort dans ce combat ainsi qu'un nombre de français jugé 'insignifiant' par Chanzy. (Ci-contre le monument commémoratif de 1897).

- **Chemiré-en-Charnie** : en 1870, six hommes sont tirés au sort pour effectuer des transports dans la deuxième armée de la Loire : ce sont les gardes mobiles ou « moblots ». Chemiré sera occupé par 350 cavaliers du 14 janvier au 2 mars 1871.

Ce conflit coûtera la vie à 7 chemiréens :

- Auguste, Constant CHANTOIN (1845-1870), *les Joncheries*, 1^{ère} classe au 24^{ème} régiment d'infanterie, 3^{ème} bataillon, matricule 2493, mort à l'hôpital de Cambrai d'une pneumonie.
- Joseph JARRY (1846-1870), *Etival*, 2^{ème} régiment de ligne, 2^{ème} corps, 3^{ème} bataillon de l'armée du Rhin, matricule 2922, mort à Spickren d'un coup de feu au côté droit.
- Abel, Ferdinand LEVEAU (1847-1870), *Paris*, Garde mobile, décédé à l'hôpital de La Flèche d'une angine scarlatineuse.
- Joseph, Constant RIBOT (1848-1870), Garde mobile en convalescence, décédé chez sa mère *au Bourg*.
- Louis HOULBERT (1842-1871), *La Butte d'enfer*, Garde mobile décédé à l'hôpital du Mans.
- François, Joseph CHEVREAU (1846-1871) *Calais*, Garde mobile décédé à l'hospice de Sillé-le-Guillaume.
- Louis, Pierre LECHAT (1849-1871), *Corbine*, militaire mort en convalescence.

Voici le descriptif des pertes et réquisitions matérielles supportées par la commune :

153 hl d'avoine, 35 hl de blé, 275 hl d'orge, 743 q de foin, 558 q de paille, 6 bœufs et vaches, 4 veaux et moutons, 19 porcs, 13 chevaux, 600 volailles, 5 voitures, farine et pain, objets de consommation, marchandises, objets volés, argenterie et bijoux pour un total de 72 170 francs.

L'armistice est signé le 28 janvier 1871. Le traité de paix de Francfort est signé le 10 mai 1871. La France cède l'Alsace et une partie de la Lorraine à la Prusse et doit payer de lourdes indemnités (5 milliards de franc-or).

Les ferments d'une rancune tenace et d'un esprit de revanche sont semés. C'est le prélude au conflit qui éclatera en 1914, la « Grande guerre », qui s'achèvera le 11 novembre 1918.

Le traité de Versailles (28 juin 1919) rend l'Alsace et la Lorraine à la France et l'Allemagne doit, à son tour, payer de lourdes indemnités : l'Histoire est en marche !



Les associations
nous informent.

La vie des associations



C'est quoi ? C'est le nom donné historiquement au « comité des fêtes » de Chemiré en Charnie.

C'est qui ? Une association dont les adhérents sont l'ensemble des habitants parmi lesquels certains bénévoles constituent le bureau.

Ça sert à quoi ? Proposer des activités variées, culturelles, éducatives, sportives ou sociales.

Ça marche comment financièrement ? En grande partie avec un autofinancement généré par les recettes des activités payantes et une petite subvention annuelle allouée par la municipalité.

C'est donc à nous toutes et tous, adhérent.e.s du comité des fêtes, avec nos moyens, nos idées et nos envies, de continuer à faire en sorte que notre commune soit un endroit agréable à vivre.

L'association a proposé au second semestre 2021 quelques activités que nous souhaitons diversifier :

- Juillet : « Déconfit-pot » suivi de l'Assemblée générale.
- Septembre : « journée Plein Air » - randonnée - grillades-jeux.
- Octobre : « Nature Propre » - ramassage des déchets aux abords de la commune.
- Novembre : Pot au feu.
- Décembre : Création des décorations du sapin de Noël - Accueil des cyclistes du téléthon - Passage du Père Noël dans le village - Spectacle de Noël.
- Activité permanente : taxi collectif vers Loué - un mardi sur 2, départ à 9h15 place St Gilles, retour vers midi.

Le bureau a créé une adresse de courriel électronique pour vous permettre de nous faire part de vos inscriptions aux différentes activités, propositions et remarques. Nous pourrions prochainement utiliser, en complément, d'autres moyens de communication pour vous informer du programme des festivités proposées, tout en gardant la possibilité d'une distribution plus personnalisée. L'adresse mail est : Loisir-chemire@hotmail.com.

Avec le contexte actuel, il paraît difficile de vous faire connaître le programme d'activités pour les mois à venir sans risquer annulations ou reports. Cependant, nous prévoyons de maintenir un rythme mensuel pour vous proposer de nous retrouver autour de diverses animations.

Parmi les diverses actions prévues pour l'année à venir, notre souhait est de solliciter davantage les enfants, en leur demandant de nous proposer leurs souhaits et leurs choix afin d'instaurer une émulation propice à l'épanouissement des générations. Une écoute particulière leur sera apportée pour les laisser mettre en place les activités de leur choix dans la mesure des possibilités. Cela vaut aussi pour les nouveaux chemiréens (ou arrivés récemment dans notre commune) car ensemble nous enrichissons notre patrimoine naturel, historique, culturel et surtout humain.

Nous souhaitons également partager avec les autres associations présentes sur notre commune et le Conseil municipal de Chemiré en Charnie nos moyens de connaissances et de communication pour apporter des activités regroupées qui permettront de mieux vivre ensemble dans notre commune rurale.

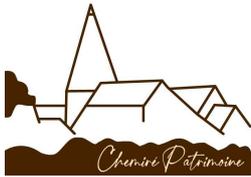
- Le bureau : Catherine Beautemps Joly – Ingrid Caté – Christophe Krakus – Nicolas Padois – Roland Ahier
- Les contacts : Loisir-chemire@hotmail.com - R. Ahier 0629160079 – N. Padois 0681191729
- L'adresse postale : Mairie de Chemiré en Charnie 6, place Saint Gilles

Le bureau d'Animation Loisirs vous souhaite une très bonne année et espère vous retrouver nombreux dans ses animations.



Les associations
nous informent.

La vie des associations



CHEMIRE PATRIMOINE

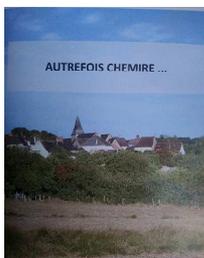
Une nouvelle dynamique pour la valorisation du patrimoine communal

Comme vous le savez, l'Association Culturelle pour la Sauvegarde de la Chapelle d'Étival-en-Charnie, l'ACSCEC, a fait peau neuve. Elle est devenue, depuis notre AG de juin dernier, **CHEMIRE PATRIMOINE**. Quelques-uns des membres fondateurs de l'ACSCEC en 1999, en particulier Michel Leturmy, Odette Plu et François Plumas, ont salué ce changement et n'ont pas manqué de souligner combien il était important d'élargir l'action de l'association tout en poursuivant l'œuvre engagée depuis plus de vingt ans.

Ainsi, toute l'énergie que les membres de l'association culturelle ont mise depuis toutes ces années pour la sauvegarde de la chapelle d'Étival va désormais se décliner à l'échelle de la commune. Car chacun le sait bien : aujourd'hui, l'attractivité des territoires ruraux passe entre autres par la valorisation du patrimoine. Et Chemiré-en-Charnie possède un patrimoine naturel et historique remarquable qu'il faut protéger, valoriser et promouvoir.

Le chantier emblématique de cette nouvelle dynamique est l'installation prochaine, le long des circuits pédestres qui traversent le bourg et la commune, de plus d'une quinzaine de panneaux d'informations montrant, expliquant la diversité et l'originalité de ce patrimoine. Ce travail a été réalisé en partenariat avec l'équipe municipale et la commission 'valorisation du patrimoine'. De son côté, Charnie Environnement s'est également associé à ce projet, dans son domaine d'expertise.

Nous n'oublions pas, loin s'en faut, le site d'Étival et sa chapelle, fruit d'une histoire presque millénaire. Le second pan de toiture a été rénové à l'automne. L'édifice est définitivement hors d'eau. Maintenant, c'est l'intérieur qui nous préoccupe. En accord avec la municipalité, nous lancerons, au cours de l'année 2022, la restauration du Christ sur la croix du XVI^e siècle. Il nous faut penser également à la voûte de l'absidiole, une réflexion est en cours. Mais plus que jamais, l'accessibilité à la chapelle reste une priorité afin que ce site retrouve toute sa place dans le cœur des Chemiréens



« Autrefois Chemiré... »

Ce livret rassemble les cartes postales illustrant Chemiré-en-Charnie et retrace un siècle de son histoire (5 €)

Ce que nous souhaitons en définitive, c'est participer avec tous les habitants au développement harmonieux de la commune. Ce développement passe aussi par la préservation de la nature, de ses paysages, de son patrimoine bâti quel qu'il soit. Les inquiétudes relatives au climat, aux problèmes environnementaux nous font prendre conscience de la fragilité de ces espaces et combien ils sont vitaux à la qualité de nos vies. Mieux comprendre le passé pour s'inscrire dans le présent et appréhender plus sereinement l'avenir. Chemiré Patrimoine, c'est tout cela à la fois.

Cette année, nous avons enregistré l'arrivée de près d'une dizaine de nouveaux adhérents. C'est une belle satisfaction. Alors comme eux, venez nous retrouver pour nous mobiliser ensemble à la préservation de notre patrimoine.

Bonne année à toutes et à tous. - Philippe Grégoire, Président de Chemiré Patrimoine



Les associations
nous informent.

La vie des associations



GENERATIONS MOUVEMENT

Le club de Chemiré-en-Charnie

Activités en 2021

En 2021, le Club Générations-Mouvement de Chemiré en Charnie comptait 16 adhérents.

Après l'interruption en Mars 2020 de nos activités pour les raisons que tout le monde connaît, le retour à un fonctionnement normal tarde à se réaliser.

Néanmoins, après une tentative ratée en Septembre 2021, nos rencontres bimensuelles ont repris sous la houlette de Rolland dans la salle Chauvelier plus adaptée à notre petite taille et plus facile à chauffer que la grande salle que nous comptons réserver à des manifestations qui peuvent aussi concerner d'autres clubs du canton.

L'équipe du Concours Culturel, qui n'a pas besoin de se réunir physiquement, a pu officier quasi normalement.

Les paniers de Noël, d'une valeur cette année supérieure au montant de la cotisation, ont été distribués aux adhérents. Nous remercions l'épicier de Voutré, qui offre ses services dans la commune le Jeudi matin, de les avoir confectionnés. Nous pensons ainsi contribuer au maintien d'un service dont nos communes rurales ont bien besoin. Nous remercions également la municipalité qui, par son soutien financier, nous permet de le faire.

Nous avons tenu notre assemblée générale le 16 décembre. Outre la validation des activités et comptes de l'année précédente, une équipe dirigeante légèrement modifiée s'est installée compte tenu de la démission de la trésorière en titre.

Le bureau se compose désormais de :

Sylvie Vanherpe, présidente
Rolland Briffault, trésorier
Jean-Marie Vanherpe, secrétaire.

Dans la foulée, nous avons tenu notre AG 2022. Elle a fixé le montant de la cotisation à 13 € pour l'année 2022. Nous observons le retour de quelques anciens, mais aussi une baisse du nombre de nos adhérents (essentiellement due à des départs de la commune), mais celle-ci est moins importante que celles que subissent les structures cantonales et départementales.

Merci à nos adhérents de continuer à nous faire confiance.

En espérant des jours meilleurs
La présidente
Sylvie Vanherpe



Les associations
nous informent.

La vie des associations



CHARNIE ENVIRONNEMENT

UN MONDE SANS OISEAUX : IMPENSABLE !

Ce fut une joie fin septembre de retrouver nos adhérents en *présentiel* Salle Chauvelier après une dure année sous covid contraignant les associations à se réunir en mode visio peu convivial. Des retrouvailles détendues pour cette Assemblée Générale suivies du renouvellement fidèle de leur cotisation par les membres empêchés, portant à 45 le total de nos effectifs. Soutien à une action que nous n'avons jamais ressentie comme austère ou « sacrificielle ». Car s'investir dans l'écologie offre une somme de découvertes inépuisables dans de multiples domaines. À commencer bien sûr par la nature. Les ruraux que nous sommes peuvent apporter leur contribution si petite soit-elle à la défense de la planète. Agir face au redoutable effet de serre qui aggrave le réchauffement climatique.



Biodiversité - La Terre réclame des mesures énergiques, elle ne doit plus subir d'atteintes à la végétation et à la faune sauvage comme celles qu'elle a connues en plein été notamment en forêt de Grande Charnie. Traditionnellement les coupes d'exploitation, notamment de chênes comme celles pratiquées en forêt de Bercé, attendent novembre ou décembre. Avec le service juridique de FNE Pays de Loire et le Collectif Bocage 53, nous tenterons d'obtenir un renforcement de la législation européenne. Déjà la Grande-Bretagne et l'Allemagne interdisent de tailler les haies la première jusqu'à fin août, la seconde jusqu'à fin septembre, afin de préserver les nidifications.

Abandonner les pesticides - Autre mesure européenne pour protéger la biodiversité : l'adoption d'une Directive prescrivant une réduction drastique des pesticides dans les zones Natura 2000. Par arrêt du 15 novembre dernier, le Conseil d'État a donné raison à France Nature Environnement pour que le gouvernement fasse appliquer cette loi dans un délai de 6 mois.

Déchets verts : bons pour la vie de votre potager - Il est temps de découvrir l'utilité des déchets verts dont on n'imagine pas la vie parfois invisible qu'ils abritent. Toute une population d'insectes microscopiques contribuent à fertiliser les sols ou nourrissent d'autres insectes, lesquels à leur tour nourrissent les oiseaux. Avec le dérèglement climatique, les populations d'insectes et d'oiseaux sont en chute libre. Si les déchets verts constituent un apport intéressant pour le chauffage avec le bois énergie ou la méthanisation, laissés sur place après coupe, ils continuent d'abriter les pondaisons de précieuses espèces. On redécouvre aujourd'hui la valeur de ce qu'on appelait autrefois un bourrier. C'est là que les jardiniers stockaient les adventices (les herbes dites « mauvaises »), déchets du potager ou des parterres de fleurs et plantes. L'intérêt écologique du bourrier est qu'il attire les insectes.

Pour les oiseaux - Si vous voulez aider à préserver les populations d'oiseaux, vous pouvez en hiver leur donner des graines bio de tournesol. Pas des miettes de pain à cause du sel. Imaginez un monde privé de la musique du chant des oiseaux !

Randos - Notre Assemblée Générale s'est réjouie de la prochaine restitution au public du CR44, ce chemin forestier patrimonial en Grande Charnie, limite départementale et propriété des trois communes de Torcé-Viviers, Neuville et Chemiré. Le CR44 pourra s'inscrire à nouveau dans un réseau de chemins offrant aux randonneurs de nouvelles découvertes d'une nature à la biodiversité préservée. Chemins qui seront bientôt balisés de panneaux d'information sur des thèmes écologiques, vieux projet de LBN repris par la municipalité de Chemiré qui nous a sollicité pour la rédaction des textes. Austère la défense de l'ÉCOLOGIE ? Non, on peut rire avec l'écologie, la preuve: nous nous sommes amusés pendant un an à concocter notre BD « HITY CONTRE DARCO », certes réquisitoire contre les destructeurs de la planète mais aussi ode à la nature et à la vie de ses êtres végétaux et animaux, vendue au prix de 10 euros.

Hity contre DARCO



pour sauver la terre

www.charnie-environnement.fr/nf



Les associations
nous informent.

La vie associative en Charnie

CHARNIE RANDO

Ce fut encore une année très exceptionnelle à cause de la situation sanitaire liée au Covid. Nous avons cependant pu effectuer de bonnes randonnées en 2021.

Voici une photo de notre départ de la place de l'église à Chemiré-en-Charnie au mois de mars : nous avons fait deux groupes car nous étions trop nombreux pour respecter les prescriptions sanitaires.



Par contre, nous n'avons pas pu faire, malheureusement, notre « Rando Cool » pour les personnes très âgées et à mobilité réduite (un kilomètre en une heure sur un lieu de patrimoine). Mais ce n'est pas un abandon, nous allons reprendre dès que possible.

Nous n'avons pas pu faire non plus notre sortie annuelle avec hébergement, car nous n'avons pas reçu d'avis favorable de la part de la préfecture pour notre hébergement à Challonnes-sur-Loire dans le département du Maine-et-Loire. Elle est donc reportée en juin 2022.

Sachez que nous avons toujours autant de plaisir à nous retrouver sur nos beaux itinéraires en Charnie et ses alentours. On ne dira jamais assez que : « la randonnée, c'est la santé, mais aussi la convivialité ... ».

Contactez si besoin Jean-Claude DORIZON au 06 07 57 98 78.



Les ATELIERS d'HISTOIRE de la CHARNIE

Le *petit Babillard* a repris son petit bonhomme de chemin et, nous l'espérons, son rythme de parution semestriel. Avec le numéro 32 paru en décembre 2021, le 33 en septembre et le 34 programmé pour la mi-mars 2022, la petite équipe des Ateliers d'histoire de la Charnie tient bon. Votre journal favori, c'est désormais une couverture en couleur, une nouvelle maquette et une meilleure lisibilité. Des changements qui semblent avoir été appréciés.

Nous vous adressons donc un grand merci, habitants de Chemiré-en-Charnie, vous qui nous avez aidés grâce à la subvention reconduite par le Conseil municipal.

« Nous avons tous en nous quelque chose de la Charnie » : le recueil, le partage et la transmission des souvenirs de la vie des gens et des villages devraient franchir les limites d'hier. Alors mettons en commun nos souvenirs et nous verrons à quel point ils se ressemblent, se complètent et sont les pierres indispensables pour construire ensemble une histoire locale. N'attendons pas plus longtemps, le présent sert aussi bien à compléter les vestiges du passé qu'à poser des jalons pour l'avenir. À bientôt ! Frédéric Baudry (président) – Martine Letourneur (secrétaire)



La randonnée en petite Charnie (suite)



Le déconfit-pot



Cela s'est passé cette année

La décoration du sapin, le Père Noël, le vin chaud, le spectacle et les chocolats de Noël !



Des informations du territoire



Zoom sur le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable - SIAEP

Suite à une visite des élus au SIAEP, nous avons voulu partager avec vous la façon dont le Syndicat gère la distribution de l'eau potable. Chaque usager compte sur lui pour assurer une bonne qualité de l'eau et sa distribution tout simplement. Pour autant, comment fait-on ?

Monsieur Voydie est le responsable du service du SIAEP. Nous lui avons posé quelques questions.

« Mr Voydie, une question toute naïve sans doute : d'où vient l'eau que nous buvons ?

Nous avons 4 zones de captage : le Guérineau (Saint-Symphorien), le Rocher (Ruillé-en-Champagne) et le Poipaille 1 et 2 (Saint-Denis d'Orques).



Pour notre secteur, c'est une eau souterraine. Ailleurs, ce sera une eau de surface pompée dans les rivières. Cette eau souterraine est une aubaine car elle est naturellement filtrée, elle est protégée et nécessite donc peu de traitement.

Comment est-elle protégée ?

Pour garantir une eau de qualité, les terrains en aplomb des nappes d'eau sont protégés de tout risque de pollution. Qu'ils appartiennent à des propriétaires fonciers ou des agriculteurs (270 hectares) ou qu'ils appartiennent au syndicat d'eau (170 hectares), la zone est réglementée. Sur la zone dont le syndicat d'eau est propriétaire : la fertilisation minérale non azotée est effectuée par le syndicat d'eau, l'emploi de tout produit chimique ou autre apport fertilisant y est strictement interdit, le pâturage est obligatoire et limité à 1.4 UGB*/ha/an, l'entretien des haies et clôtures est à la charge des agriculteurs, la suppression des haies et des talus est interdite. Le Syndicat d'eau a choisi de boiser deux de ses parcelles. Il s'agit de parcelles humides, plus propices au boisement qu'au pâturage (risque de dégradation du sol donc de lessivage).

*Unité Gros Bétail

Est-ce que les terrains sont sans nitrate ?

Nous surveillons le taux de nitrate en effet. La dangerosité des nitrates sur les animaux et ensuite sur les êtres humains a été identifiée par les scientifiques dans les années 80.

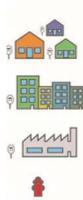
Parmi les conséquences du changement climatique, est-ce que nous pourrions vivre une pénurie d'eau ?

Oui et non. Aujourd'hui, nous avons connu des sécheresses, mais sans chute brutale du niveau d'eau. Nous n'avons pas manqué d'eau car le sol des 440 hectares a une bonne capacité d'absorption, c'est une éponge.

Comment l'eau arrive-t-elle dans nos maisons ?

C'est d'abord via le pompage de l'eau vers la station.

Elle sera stockée dans les réservoirs, le plus important étant le camp de la vache noire (1500 m³). Nous n'avons pas eu besoin de construire de château d'eau, les réservoirs étant suffisamment hauts pour permettre la distribution de l'eau. Ensuite elle circule dans un réseau de 250 kms de canalisations vers 2287 compteurs et 39 kms de branchement.



En quoi consiste votre rôle une fois les installations mises en place et les zones de captage protégées ?

Nous sommes au service des usagers, 24h/24 et 7j/7. Autrement dit, les 4 fontainiers sont en poste pour assurer la maintenance et la surveillance des installations, le contrôle des pompes électriques, l'entretien des ouvrages, les réparations des canalisations, le renouvellement et le relevé des compteurs (1,5 changement de contrat par jour) et en astreinte pour pouvoir répondre aux alarmes. Le service est en veille et nous sommes joignables en direct. Les nouveaux arrivants sont surpris et ravis de nous avoir au téléphone sans intermédiaire !

Aujourd'hui, nous remplaçons les canalisations vieillissantes - certaines ont plus de 55 ans ! - et installons de nouvelles conduites pour les lotissements et afin d'améliorer la distribution de l'eau.

A noter qu'aujourd'hui, le matériau des canalisations, notamment le PVC, doit être surveillé.

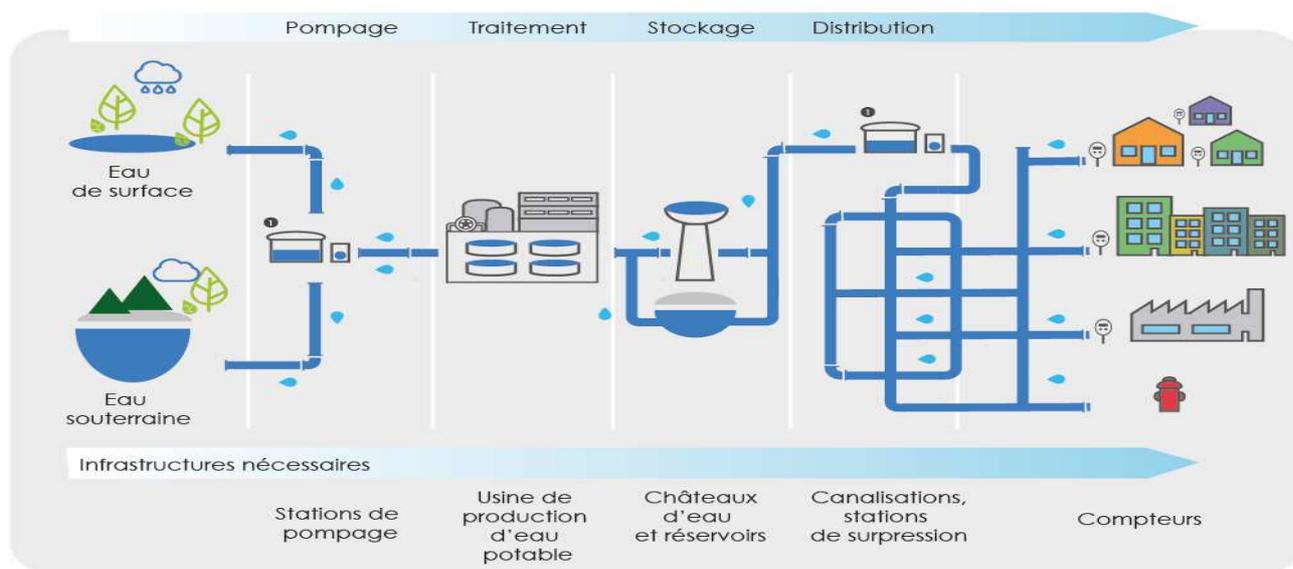
Comment sont financés ces travaux ?

Le Syndicat est une collectivité territoriale en régie direct dont les revenus proviennent uniquement de la facturation de l'eau. La facture d'eau, c'est le prix du m³ d'eau calculé par rapport au coût de fonctionnement et des investissements auquel s'ajoute la redevance pollution gérée par l'Agence de l'eau. Cette dernière est redistribuée pour protéger les sources et les zones de captage, réparer les fuites et superviser les structures. Nous pouvons bénéficier des aides de l'Agence de l'eau et nous allons contracter un emprunt sur 2 à 3 ans pour couvrir les dépenses. »

Des informations du territoire

Voici le schéma du circuit de l'eau

Les étapes du service de l'eau potable



① Station de surpression : installation permettant de remettre de la pression dans les réseaux d'eau potable pour acheminer l'eau jusqu'aux robinets des consommateurs.



2 Rte du camp de la vache noire
72240 SAINT SYMPHORIEN
02.43.20.72.24 siaep.charnie@orange.fr

Le saviez-vous ?

Chaque abonné dispose d'un espace personnel sur le site siaepcharnie.fr

Il permet de consulter ses relevés de compteur et ses factures et de régler les factures en ligne.

La connexion s'effectue avec l'identifiant et le mot de passe qui figure sur la dernière facture (*).

Référence facture : 2020-4257
du : 30/09/2020

Nouveau : accédez à votre espace privé abonné sur siaepcharnie.fr
Identifiant : 7978 - mot de passe : 5100826

(*) Le cas échéant, le demander via le formulaire de contact du site.

Payer votre facture d'eau auprès de votre buraliste

Grâce à un partenariat entre la Direction Générale des Finances Publiques et le réseau des buralistes, il est désormais possible de régler : impôts, amendes ou factures des services publics directement chez un buraliste. Ainsi tous les usagers qui n'ont pas opté pour le prélèvement automatique bénéficient de ce nouveau service de proximité pour le règlement de leur facture d'eau.

La démarche est simple

Munissez-vous de votre facture reçue par courrier - elle doit comporter un QR Code - et rendez-vous dans l'un des buralistes agréés pour procéder au paiement. Le règlement se fait soit par carte bancaire soit en espèces (dans la limite de 300 euros). Le paiement est totalement sécurisé et confidentiel.

Retrouvez l'ensemble des commerces partenaires sur : <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

Ce nouveau moyen de paiement vous permet ainsi de régler vos factures d'eau au plus près de votre domicile et à des horaires élargis. D'autres modalités de paiement restent à votre disposition.

Vous disposez, en effet, de plusieurs possibilités pour régler votre facture d'eau :

- Le prélèvement automatique, le montant de vos factures sera alors débité de votre compte (contacter le SIAEP pour sa mise en place)
- CB depuis le site siaepcharnie.fr (vos identifiants et mots de passe figurent sur votre facture d'eau)
- Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public de Conlie
- Mandat ou virement sur le compte du Trésor Public de Conlie :
IBAN : FR28 3000 1005 03D7 2200 0000 038 –
BIC : BDFEFRPPCCT

Demandez votre badge !



Des bornes collectives sont réparties sur 11 communes du territoire : Brûlon / Chantenay-Villedieu / Chassillé / Coulans-sur-Gée / Joué-en-Charnie / Loué / Mareil-en-Champagne / Noyen-sur-Sarthe / Poillé-sur-Vègre / Saint-Denis d'Orques / Vallon-sur-Gée.

Elles s'ouvrent avec un badge.

Vous pouvez y déposer l'équivalent de 60l de déchets (un gros sac ou deux petits sacs).

Ces badges ne concernent QUE les foyers ayant un BAC INDIVIDUEL. 4 ouvertures/an sans surcoût sur votre redevance. Ils sont à votre disposition à la **LBN**. Pour en savoir plus : <https://www.cc-lbn.fr/vie-pratique/environnement/#gestion-des-dechets-et-redevance-incident>

Les ateliers de la MSA



La MSA Mayenne-Orne-Sarthe propose régulièrement des ateliers sur différents thèmes en lien avec la santé.

L'objectif : aider les personnes de plus de 55 ans, quel que soit le régime de protection sociale, à préserver leur capital santé dans une ambiance conviviale.

Le déploiement en est confié à l'Association MSAIO.

Les ateliers nutrition - Les ateliers mémoire Peps Eurêka - Les Ateliers du Bien Vieillir, Les Ateliers Vitalité

5 bonnes raisons de participer :

- en consacrant quelques heures à votre santé, vous vivrez une retraite plus sereinement. Vous vous sentirez mieux dans votre quotidien, rapidement et durablement
 - vous identifierez vos besoins et testerez des solutions pour adopter les bons réflexes du quotidien
 - vous passerez un moment convivial et ludique, en compagnie de personnes qui rencontrent les mêmes préoccupations que vous
 - ça se passe près de chez vous
 - il n'est jamais trop tard pour s'occuper de soi.
- Pour tout renseignement ou inscription, vous pouvez contacter Charline GOSNET (07 89 94 82 35) et Elodie LÉBOUCHER (06 80 50 94 75) de l'association MSAIO.



Bibliothèque Michel Lebrun

La bibliothèque de la **LBN** est dotée d'un nouveau site et d'un catalogue en ligne: <https://mediatheque.cc-lbn.fr/>

À partir de ce portail, vous pouvez faire des recherches dans le catalogue de la bibliothèque, réserver des documents ou prolonger vos prêts en vous connectant à votre "compte lecteur". Vous pouvez vous y connecter avec les mêmes identifiants que sur l'ancien catalogue : votre numéro de carte de lecteur, suivi du mot de passe que vous aviez choisi. Le premier mot de passe est votre nom en minuscule.

Vous trouverez aussi des informations pratiques, les actualités de la bibliothèque, les sélections, les coups de cœur des bibliothécaires ainsi que le programme des animations.

«Le site en est encore à ses balbutiements, nous confie Laure Alberge sa responsable, nous l'enrichirons très vite des animations proposées. »



Mémo pratique



Le défibrillateur est installé sur le mur extérieur de la salle communale

La MAIRIE

Adresse postale : 6 bis, place Saint-Gilles 72540 Chemiré-en-Charnie
Tél : 02.43.88.42.67
Courriel : mairie.chemireencharnie@wanadoo.fr
Site web : www.chemireencharnie.mairie72.fr

Les horaires d'ouverture au public :

- Le mardi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Le vendredi de 14h à 18h
- Le 1er et 3è samedi du mois de 10h à 12h

Les commerces ambulants

Boucherie des Halles Conlie

Mrs Couasnon et Petitot 02 43 20 50 27
Le vendredi vers 9h, place Saint-Gilles, puis en campagne.

Boulangerie Odélices de Rouez-en-Champagne

02 43 20 21 38
Le mardi et vendredi vers 9h sur la place Saint-Gilles.

Épicerie de Voutré 02 43 37 25 41

Le jeudi vers 8h sur la place Saint-Gilles, puis en campagne.

Poissonnerie La Granvillaise

Le jeudi tous les 15 jours, à 14h30 sur la place Saint-Gilles.

Les horaires de passage sont donnés à titre indicatif, ils sont susceptibles de changement en fonction des conditions de circulation.

Collecte des déchets 

A Chemiré, le **mercredi** des semaines **paires**.
A Étival, le **vendredi** des semaines **impaires**.

Les entreprises et les activités

L'Echappée Sarthoise : Vente directe de viande bovine bio, La Mordantière, 06 43 55 82 70

Fabullâne : Fabrication et vente de savons au lait d'ânesse, le Vieux Logis, 06.82.30.27.52.

Services aux particuliers : Homme toutes mains - Jardinage - Bricolage. Mr Franck Charlot, 07 68 31 34 34.

Taxi collectif : Il est à la disposition des habitants de la commune pour se rendre à Loué. Départ de la place Saint-Gilles, un mardi sur deux à 9h15. Tarif : 2,20€. Contact : 06 81 19 17 29



Gîtes de France 3 Epis



Gîte de l'Abbaye Étival (10 personnes)
Mme et Mr Grousseau 06 30 15 40 95
jmichelgrousseau@orange.fr



Gîte de la Charnie 2, rue Bourdon Durocher Chemiré (14 personnes)
Mr Bernard 06 85 08 11 75 ou
Mme Baudlet 06 71 26 87 15

Tarifs de location de la nouvelle salle		Grande salle Repas fête (2 jours)	Demi-salle 50 chaises	Vin d'honneur		Animation culturelle	Opération commerciale Entrées payantes	Réunion	Ménage non fait ou mal fait
				Sépulture	Mariage				
Vous êtes un particulier	De Chemiré	250 + 50 avec sono	150	55	100		150		60
		Demi-tarif pour les jeunes de moins de 20 ans 1fois par an							
Vous êtes un particulier	D'une autre commune	280 + 50 avec sono	180	55	100		150		60
Vous êtes une association	De Chemiré	100				gratuit			60
Vous êtes une association	D'une autre commune	200				gratuit *		80	60

* Sauf si entrées payantes